



Cowansville, le 10 juillet 2009

Monsieur Sylvain Michon
Président du COGEBY
160, rue Cowie, bureau 201
Granby (Québec) J2G 3V3

OBJET : PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (COGEBY)

Monsieur Michon,

Pour donner suite à votre présentation aux administrateurs le 14 mai dernier, nous vous transmettons les commentaires de l'Agence forestière de la Montérégie sur le projet de plan d'action découlant du PDE de la Yamaska.

Si vous désirez plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez agréer, Monsieur Michon, nos salutations distinguées.

Luc Dumouchel, ing.f.
Directeur général

p. j. Commentaires de l'Agence forestière de la Montérégie



COMMENTAIRES DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA
MONTÉRÉGIE SUR LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU CONSEIL
DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (COGEBY)

Juillet 2009

Le Conseil de bassin versant de la Yamaska (COGEBY) a pour mandat de réaliser le Plan directeur de l'eau (PDE) pour le bassin versant de la Yamaska. Dans le cadre de ce processus, Sylvain Michon, président du COGEBY et Catherine Laurence-Ouellet, directrice, ont présenté aux administrateurs de l'Agence, jeudi le 14 mai 2009, le projet de plan d'action qui découle du PDE. À la suite de cette présentation, le conseil d'administration de l'Agence a convenu de présenter les commentaires suivants concernant le projet de plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la Yamaska.

MISE EN CONTEXTE

Mandat de l'Agence

L'Agence est un organisme à but non lucratif dont le mandat est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur pour les propriétaires forestiers de son territoire.

Les interventions de l'AFM visent donc la mise en valeur et la protection des boisés de la Montérégie incluant une portion significative du bassin versant de la Yamaska. Étant un organisme de concertation, à l'instar des organismes de bassin versant (OBV), l'AFM, en plus de supporter les propriétaires dans leurs actions, fait la promotion de la mise en valeur et de la protection des ressources du milieu forestier auprès des organismes et instances de la Montérégie.

ROLES ET FONCTIONS DE LA FORET

Dans une région où la couverture forestière est inégale, voire déficiente à certains endroits, il y a lieu de rappeler certains rôles et fonctions que joue la forêt.

- Au niveau environnemental, la forêt joue un rôle de protection de l'eau et des sols (composante abiotique) ainsi que de maintien d'habitats et de réserve de biodiversité végétale et animale (composante biotique);
- Au niveau économique, le milieu forestier est une ressource naturelle renouvelable, tant pour la matière ligneuse que pour les ressources non ligneuses qu'elle recèle;
- Au niveau social, le milieu forestier est un lieu de pratique d'activités de plein air et une composante du paysage et du patrimoine naturel.

On constate que, de par ses fonctions, la forêt est une composante importante d'un bassin versant. Une réduction trop importante des superficies forestières dans un bassin versant affecterait le régime hydrique et contribuerait à la détérioration de la qualité de l'eau. À ce chapitre, le portrait de plusieurs sous-bassins de la Yamaska présente des niveaux de couverture forestière très bas.

COMMENTAIRES DE L'AGENCE SUR LE PLAN D'ACTION DU PDE

Concordance des actions proposées avec celles de l'Agence

À la lecture du plan d'action proposé, l'AFM constate que le milieu forestier est interpellé en ce qui touche les points suivants :

- la réduction des charges provenant de l'érosion diffuse ou ponctuelle, notamment en ce qui concerne les marques d'érosion ponctuelle et le transport des charges;
- la diminution de la vitesse d'évacuation de l'eau par un contrôle du ruissellement vers les cours d'eau;
- la préservation des milieux riverains, notamment en protégeant les bandes riveraines des cours d'eau.

Les objectifs poursuivis et les actions proposées pour le secteur forestier dans le plan d'action vont dans le sens des actions entreprises par l'Agence au cours des dernières années. En effet, la réduction de l'impact des activités forestières sur l'environnement est au centre des préoccupations des acteurs forestiers. L'AFM accueille donc favorablement les pistes de solution proposées.

Intérêt de l'Agence à participer à la mise en œuvre du PDE

L'Agence désire informer le COGEBY de son intention de participer à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. L'Agence, dans la réalisation de ses mandats, prendra en compte les objectifs poursuivis et identifiés par le PDE à la mesure de ses moyens. À ce que nous connaissons de la démarche d'élaboration du PDE, nous comprenons que les actions mises de l'avant par l'Agence seront précisées lors de la réalisation des *Ententes de bassin versant* qui découleront du PDE.

Reconnaissance du rôle important des boisés

Les nombreux rôles et fonctions que jouent les boisés dans un bassin versant font en sorte qu'ils sont un élément important de sa composition. Dans ce contexte, toute action visant au maintien ou à l'accroissement des superficies boisées est un pas dans la bonne direction.

L'Agence travaille activement au maintien et à l'accroissement des superficies boisées sur son territoire. L'approche de l'Agence dans ce domaine passe par la sensibilisation des propriétaires et des instances territoriales à l'importance des boisés et à leur mise en valeur. Cette sensibilisation passe par le développement du sentiment d'appartenance du propriétaire envers son boisé. Ce sentiment d'appartenance est la meilleure assurance du maintien d'un couvert stable et de qualité.

Dans cet ordre d'idée, l'Agence et le COGEBY sont des partenaires naturels dont les objectifs se rejoignent sur plusieurs points. Si l'Agence a un rôle à jouer dans l'amélioration de l'eau dans le bassin versant, le COGEBY de par son mandat devrait être un allié significatif dans nos actions visant la mise en valeur et le maintien du milieu forestier. Le développement du secteur forestier est un élément de solution pour une meilleure qualité de l'eau et à cet égard fait partie de la solution et non du problème. Nous pensons que cet aspect pourrait être développé plus longuement dans le plan d'action présenté par le COGEBY. Il pourrait y avoir des mesures de sensibilisation des propriétaires et des instances régionales à la mise en valeur des boisés et à la promotion des bienfaits environnementaux qui en découlent.